

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° 20.10.2016/31

**Séance du JEUDI 20 OCTOBRE 2016 à 18 h
Mairie - Salle des Commissions**

Présents : Mmes Saïda BENHAMDI – Suzy FAVRE-ROCHEX – Lydia GREGGIO – Béatrice MONTANT – Danièle N'GUYEN ;
MM. Philippe BOUILLET – Nicolas PITTET – Michel SAGE – Claude THABUIS – Patrick TOURNIER.
Excusés avec procuration : MM. Robert COMBETTE – Philippe MONET – Gabriel MOTTE.
Excusés : Mme Sylvie ROCH ; MM. Guy FLAMMIER – Jean LACOMBE.
Absente : Mme Joëlle PRADINES.

Objet : PORTAGE DE REPAS A DOMICILE –TARIFS 2017

Il est proposé, pour l'année 2017, de revaloriser les tarifs du service de Portage de repas à domicile, de 0,5 % (arrondi à la dizaine de centime la plus proche).

Après délibération, les membres du Conseil d'administration, par treize voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, décident de fixer comme suit les tarifs du service de repas à domicile, applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 :

REVENUS MENSUELS		TARIFS REPAS
PERSONNE SEULE	COUPLE	ANNEE 2017
De 0 € à 700 €	De 0 € à 1 400 €	4,78 €
De 701 € à 1 000 €	De 1 401 € à 1 700 €	7,16 €
De 1 001 € à 1 300 €	De 1 701 € à 2 000 €	9,55 €
> à 1 300 €	> à 2 000 €	12,08 €

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
La Roche-sur-Foron, le 24 octobre 2016
Le Président,
Guy FLAMMIER

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous Préfecture
de Bonneville le
Notifié le
Le Président,
Guy FLAMMIER

Pour le Président absent,
Le Vice-président,
Philippe BOUILLET